

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2033

Attribution d'une subvention ponctuelle d'investissement de 3 500 euros maximum à "La Mutuelle Petite Enfance Lyon 7", située 30 rue Renan à Lyon 7e, pour l'achat de matériel pour son espace jeux - Approbation d'une convention

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRÜMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2033 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PONCTUELLE D'INVESTISSEMENT DE 3 500 EUROS MAXIMUM A "LA MUTUELLE PETITE ENFANCE LYON 7", SITUEE 30 RUE RENAN A LYON 7E, POUR L'ACHAT DE MATERIEL POUR SON ESPACE JEUX - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Mutuelle Petite Enfance « Lyon 7 » gère le Relais d'Assistants Maternelles « Pouss'7 » installé dans des locaux situés 30 rue Renan à Lyon 7^e mis à disposition par la Ville.

Le relais assistantes maternelles (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur les modes d'accueil, et plus particulièrement sur l'accueil à domicile et les formalités administratives (contrat de travail notamment) correspondantes.

Le RAM apporte également aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne notamment par l'organisation de temps collectifs. Ceux-ci constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles.

L'établissement, qui contribue ainsi au renforcement du dispositif d'accueil du jeune enfant, a bénéficié du soutien financier de la Ville de Lyon pour son fonctionnement pour un montant de 53 000 € au titre de l'année 2015.

En 2014, le RAM Pouss'7, actif sur le territoire du 7^e arrondissement Nord, a accueilli 163 adhérents et a été fréquenté par 66 assistantes maternelles. Par ailleurs, des projets particuliers sont mis en place avec les familles : journée porte ouverte, mise à disposition de l'aire de jeux aux adhérents le 1^{er} samedi de chaque mois, fête de fin d'année...

La Mutuelle souhaite aujourd'hui améliorer l'accueil des enfants et des assistantes maternelles en créant un espace jeux pour les petits et un espace bibliothèque. Elle sollicite donc le soutien de la Ville de Lyon pour le financement de ce projet dont l'investissement s'élève à 5 041 €.

Au regard du projet présenté et de la capacité d'autofinancement de la Mutuelle, il vous est proposé d'allouer, par voie de convention, une subvention d'investissement de 3 500 € maximum au RAM « Pouss'7 ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1 – Une subvention d'investissement de 3 500 € maximum au titre de l'exercice 2016 est allouée à la Mutuelle Petite Enfance « Lyon 7 », pour l'achat de matériels, jeux et meubles de puériculture.

2 – La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le RAM « Pouss'7 » est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Conformément aux dispositions du budget 2016, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits et à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme ENGESTION et sera imputée sur la nature 20421, fonction comptable 63, opération ENGEQUIP.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD